ATHÉNÉE ROYAL VIRTON

WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT

SYNTHÈSE DU RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

AUTORISATIONS DE SORTIE

Études régulières / Études occasionnelles :

- **Toutes les années**
- Durée : 1 ou plusieurs heures de suite (début ou fin de journée)
- **Autorisation requise** : Parent(s) ou élève majeur.e

Repas à domicile :

- **Toutes les années**
- **Domicile 500 mètres de l'école**
- **Autorisation requise** : Parent(s) ou élève majeur.e

Repas en ville :

- **5e et 6e années**
- **1 heure maximum**
- **Autorisation requise** : Parent(s) ou élève majeur.e

ABSENCES

Absences justifiées :

- **Indisposition / maladie** → Certificat médical / talons d'absences / mails (max 9 demi-jours)
- **Convocation par autorité publique** → Attestation
- **Décès d'un.e proche** → Certificat de décès

Absences injustifiées :

- **+ de 9 demi-jours** → Avertissement C.P.M.S., Avertissement Direction de l'Enseignement obligatoire, Convocation directeur.rice adjoint.e
- **+ de 20 demi-jours** → Contrat, Conseil de classe en mai, Risque de perte du statut d'élève régulier.ère

RETARDS

- **+ de 3 minutes** → Se présenter à l'accueil (mot des éducateur.rice.s)
- **+ de 3 retards injustifiés** → Retenue
- **Retard trop important** → Considéré comme une absence d'une demi-journée injustifiée

PRÉSENCES DANS LES COULOIRS

Interdiction de circuler dans les couloirs pendant les heures de cours

Exception :

- Talon rempli par le.la professeur.e

Interdiction de circuler dans les bâtiments pendant les récréations et le temps de midi

Exception :

- Accès au casier et bureau de reprographie : **07h30 – 07h50 | 10h20 – 10h35 | 13h55-14h05**
- Accès bureau éducateur.rice.s : **07h30-07h50 | 10h20-10h35 | 13h55-14h05**
- **Règle** : Ne rester que le temps nécessaire

RESTAURANT SCOLAIRE

- Repas chaud (entrée ou potage, plat principal et dessert) : **4,50 €**
- 2 services : **11h25 et 12h15**
- Possibilité de venir manger au réfectoire avec ses tartines ou son lunch

ATTITUDES ATTENDUES À L'ÉCOLE

- **Respect du cadre scolaire et du vivre-ensemble**
- **Interdiction stricte de fumer** dans l'enceinte de l'école
- **Journal de classe** complété et signé chaque semaine par les représentant.e.s légales.aux
- **Matériel obligatoire** à chaque cours
- **Tenue réglementaire** pour l'éducation physique
- Non-respect → Commentaire dans le journal de classe
- Accumulation de manquements → Note de comportement dans École en ligne

STAGES DES ÉLÈVES EN TECHNIQUE DE QUALIFICATION

- **Stages obligatoires** en 4e, 5e et 6e années pour l'obtention de la qualification
- **Respect de la convention de stage**

TENUES VESTIMENTAIRES

- **Un lieu, un vêtement** → Tenue adaptée et respectueuse

OUTILS DE COMMUNICATION ET NUMÉRIQUES

- L'outil de travail fourni par l'école est obligatoire et doit être **utilisé avec respect et politesse**
- **Priorité aux communications via le journal de classe** (puis mail)

GSM / ÉCOUTEURS / APPAREILS CONNECTÉS

- **Interdits** durant la journée (**07h50 - 15h45**)
- **Examens officiels** → Tous les appareils connectés doivent être rangés dans le sac

DROIT À L'IMAGE / VIE PRIVÉE

- Enregistrements, photos, vidéos → Strictement interdit

RÉFÉRENTS ÉDUCATEURS

- Un.e éducateur.rice référent.e par année

R.O.I. COMPLET

LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Suivi par :

- Le.la titulaire
- L'éducateur.rice référent.e
- L'enseignant.e référent.e pour élèves en aménagements raisonnables
- Conseil d'orientation en octobre
- Conseils de classe et réunions hebdomadaires avec la direction et le C.P.M.S.

LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

À qui en parler ?

- Un.e éducateur.rice, un.e professeur.e, un.e membre de la direction
- Demande de rendez-vous avec le C.P.M.S.
- Boîte à soucis (entrée du bloc C)
- Élève relais
- Fiche et affichage sur les démarches

CHANGEMENT D'OPTIONS ET DE PARCOURS

- Changement d'options pour l'année suivante → Formulaire électronique en mai
- Changement de choix philosophique → Avant le 1er juin pour l'année scolaire suivante.
- Changement de type d'enseignement (général, TQ, TTR) → Formulaire électronique en mai + Rendez-vous avec la direction adjointe
- Changement en cours d'année → Demande motivée par mail des parents qui sera soumise à l'approbation de la Direction

DÉLÉGUÉ.E.S DE CLASSE

- Élections en septembre
- 1 délégué.e par classe / 1 super délégué.e par année
- Encadrement par les professeur.e.s de CPC et les éducateur.rice.s référent.e.s

SANCTIONS

Décisions disciplinaires :

- Notifiées dans **École en ligne**
- Sanctions possibles : **Retenue, retrait de carte de sortie, exclusion**

Régime des sanctions :

- **Rappel à l'ordre**
- **3 remarques disciplinaires → Retenue**
- **Après 3 retenues → Jour(s) d'exclusion**
- Possibilité de mise en place d'un contrat de comportement avec un suivi sur 4 semaines ou + avec des fiches de comportement.

Procédures d'exclusion définitive

- Références au code de l'enseignement.